



mairie
ti ker

202310- 07

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 022-212200349-20231020-20231007-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 20 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1^{ère} Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : Magali BODEREAU à Maurice OFFRET, Briec CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Pauline UNVOAS à Lydie LE FLOCH

Absents : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 10 Octobre 2023

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Lancement de l'étude du raccordement des bâtiments communes et communautaire à la chaudière bois

Monsieur Le Maire informe que la commune a sollicité le service énergie de LTC pour une étude de préféabilité de raccordement de réseau de chaleur entre les bâtiments communaux et communautaires tels que l'école, la salle des fêtes, TY AR VRO, la maison de la jeunesse, la ludothèque, la salle des sports, le local jeune et la médiathèque.

Le service propose 3 scénarios de raccordement.

L'étude montre qu'il serait avantageux, pour obtenir une densité thermique intéressante et plus rentable pour la commune et l'agglomération de relier au même réseau de chaleur, l'école publique, la salle de fêtes, TY AR VRO, la maison de la jeunesse, la ludothèque et le local jeune. Pour ce faire, la chaudière bois actuellement en place continuerait à servir à hauteur de 80 % et une chaudière à granulés serait installée à proximité pour produire 20 % de chaleur. L'investissement serait à la charge de LTC qui en parallèle serait subventionné par le fond chaleur de l'ADEME.

Le service énergie de LTC demande à la commune de faire le choix du scénario et l'accord du conseil municipal pour lancer une étude de faisabilité auprès d'un bureau d'études agréé afin de demander la subvention fonds chaleur à l'ADEME.

Le Conseil Municipal :

Vu l'étude de préféabilité réalisée par le bureau d'étude énergie de Lannion Trégor Communauté

Considérant la nécessité de réaliser des gains financiers en énergie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le scénario 2 avec une densité thermique la plus intéressante et la plus rentable
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer les documents avec Lannion Trégor Communauté pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études agréé

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

202310- 07

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 022-212200349-20231020-20231007-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le scénario 2 avec une densité thermique la plus intéressante et la plus rentable
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les documents avec Lannion Trégor Communauté pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études agréé
-

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Lydie LE FLOCH



Le Maire
Maurice OFFRET

